



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE
ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

REGARDS SUR L'ÉCONOMIE

Brèves d'Italie

Une publication du SER de Rome
Le 24 juillet 2026

LE CHIFFRE À RETENIR

+0,3%

La croissance économique au 1^{er} trimestre 2026 par rapport au trimestre précédent

Sommaire

Sommet bilatéral du 25 juin 2026

Actualité macro-économique : Croissance du PIB à 0,3 % au 1^{er} trimestre 2026 / Légère révision à la baisse des prévisions de croissance pour 2027 / État des lieux des réalisations des projets du PNRR par la Cour des comptes

Actualité financière : Résultat de l'OPE d'Unicredit sur Commerzbank / Augmentation de la participation de Crédit Agricole au capital de Banco BPM / Propositions de rapprochement concurrentes pour la banque Monte dei Paschi di Siena / Lancement de la phase de tests techniques du projet EUR.BANK

Actualité industrie et développement durable : Publication du décret sur le Fonds Automobile / Nomination d'un nouvel administrateur délégué de Ferrovie dello Stato / Fin de la baisse des accises sur l'essence et le diesel / Relance du nucléaire civil en Italie / Hausse du coût de l'énergie pour les entreprises italiennes / Jugement du tribunal de Gênes sur l'effondrement du viaduc Morandi

Actualité administration publique : Adoption du projet de loi du "Mérite" / Migration des données vers le cloud

Sommet bilatéral du 25 juin 2026

Le [36^e sommet franco-italien](#) s'est déroulé à Antibes le 25 juin 2026 en présence d'Emmanuel Macron et de Giorgia Meloni, accompagnés chacun de neuf ministres. Un forum d'affaires a été organisé au Cannel la même journée, réunissant de nombreuses entreprises des deux pays et permettant d'acter certains partenariats stratégiques. Ce sommet bilatéral, prévu par le traité du Quirinal (2021), a permis d'approfondir la coopération franco-italienne notamment dans les secteurs stratégiques de la défense, l'énergie nucléaire et le spatial. En particulier, les enjeux énergétiques ont été distingués parmi les grands enjeux de la coopération franco-italienne, avec la signature d'**une déclaration des industriels français et italiens pour la réalisation de petits réacteurs modulaires (SMR)**.

Ce sommet a été aussi l'occasion pour signer des accords bilatéraux entre acteurs de plusieurs secteurs.

La Fédération de la Haute Couture et de la Mode (FHCM) et la Camera Nazionale della Moda italiana (CNMI) ont signé un [Memorandum of Understanding](#) dans la continuité des accords de coopération déjà conclus entre les deux associations en 2000 et 2005. La coopération s'articule autour de trois axes principaux : 1) le soutien aux designers émergents, à travers notamment des programmes d'échange, et le renforcement d'une coopération entre les Semaines de la Mode de Paris et de Milan ; 2) des initiatives conjointes en matière de durabilité, de protection des savoir-faire et de la défense d'intérêts devant les institutions européennes sur l'éco-conception (ESPR), la propriété intellectuelle et la lutte contre la contrefaçon ; 3) la collaboration en faveur de la formation et de l'attractivité des métiers (mobilité professionnelle, initiatives conjointes pour attirer les jeunes talents).

Bpifrance et [CDP Venture Capital](#) ont également signé un mémorandum d'entente (MoU) visant à établir un partenariat stratégique pour stimuler les investissements transfrontaliers et l'innovation dans les secteurs clés de la deeptech. Ce protocole d'accord vise à des co-investissements dans : 1) des entreprises innovantes (en phase seed et série A), notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle, la cybersécurité, la santé, les semi-conducteurs et l'électronique avancée, les capteurs et la photonique, ainsi que les matériaux avancés ; 2) des fonds de capital-risque italiens et français, dans le but de développer et internationaliser l'écosystème italien et de renforcer l'écosystème français.

Les ministres de l'agriculture Annie GENEVARD et Francesco LOLLOBRIGIDA ont signé un [mémorandum d'entente](#) pour le renforcement de la coopération en matière d'indications géographiques (IG), enjeu majeur pour les deux pays et levier stratégique de développement de la qualité et de leurs territoires. En particulier, la protection mutuelle de nos IG face aux risques avérés d'usurpation de notoriété et l'élaboration d'une position commune pour contribuer à l'initiative stratégique proposée par la Commission européenne à échéance 2027 constitueront des priorités du nouvel accord. Ces orientations, ainsi qu'une référence au dynamisme de la coopération franco-italienne en matière de recherche et d'enseignement agricole figurent dans le volet agricole de la Déclaration commune adoptée par les chefs d'État et de gouvernement à l'issue du Sommet. Par ailleurs, en marge du sommet l'INRAE et son homologue italien, le [Conseil pour la recherche en agriculture et l'économie agroalimentaire \(CREA\)](#), ont signé, devant les ministres chargés de l'agriculture, une déclaration d'intention visant à renforcer leur

coopération bilatérale. Cette nouvelle alliance devrait leur permettre « d'affronter ensemble les grands défis mondiaux du secteur agroalimentaire, de la sécurité alimentaire au changement climatique ». Il s'agira de promouvoir l'innovation, la durabilité, la résilience et la compétitivité des systèmes agroalimentaires, en systématisant l'expertise scientifique d'excellence dans le contexte de la participation commune à des projets européens et internationaux. La collaboration se concentrera sur des questions telles que l'agroécologie, la qualité et la sécurité alimentaires, l'économie circulaire et les technologies innovantes – du numérique à la biotechnologie – dans le but d'accélérer la transition vers des modèles de production durables, qui augmentent les rendements en réduisant l'utilisation d'intrants chimiques et le gaspillage des ressources naturelles.

La réforme de la politique agricole commune (PAC) a été au centre des débats lors de l'échange bilatéral « Agriculture » entre ministres qui s'est tenu en marge du sommet. Les ministres ont notamment réaffirmé l'importance de la PAC en tant qu'atout stratégique et dont le niveau budgétaire retenu devait être suffisant pour contribuer à la transition climatique et à la stabilité des marchés. Ils ont également exprimé un attachement commun au principe de « réciprocité » dans les accords commerciaux, afin de garantir que l'introduction de produits agricoles et agroalimentaires des pays tiers sur le territoire européen respecte à minima les normes environnementales et sanitaires imposées en Europe. À cet égard, les ministres ont partagé l'importance de préciser l'origine des produits agroalimentaires sur l'étiquetage. Par ailleurs, les ministres se sont rejoints pour souligner l'urgence de trouver une solution durable pour la mise en place en Europe d'une filière de production d'engrais, afin de réduire la dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs et ses effets, comme l'a mis en exergue le contexte géopolitique actuel. Cette dernière question a fait l'objet de débats fructueux en G7 agricole sous présidence française.

Actualité macroéconomique

Selon les [résultats définitifs](#) publiés par l'Institut national de la statistique (ISTAT), le PIB en volume (corrigé des variations saisonnières et des effets de calendrier) a progressé de 0,3 % au premier trimestre 2026 par rapport au trimestre précédent et de 0,8 % sur un an, soit une révision à la hausse de 0,1 point par rapport à l'estimation préliminaire publiée fin avril. Cette révision porte l'acquis de croissance pour l'année 2026 à 0,6 %. Sur les trois premiers mois de l'année, la croissance a été portée par la solide contribution du commerce extérieur (+0,9 point de pourcentage – p.p.) sous l'effet de la hausse des exportations (+2,2 % sur le trimestre) et du recul des importations (-0,7 %). La demande intérieure a également contribué positivement à la croissance (+0,4 p.p.) soutenue par la consommation des ménages et l'investissement alors que la variation des stocks a enregistré une contribution négative (-1,1 p.p.). Du côté de l'offre, la valeur ajoutée des services a progressé de 0,4 %, alors que celle de l'industrie est restée stable et que celle de l'agriculture a reculé de 0,5 %.

La Banque d'Italie a [révisé](#) à la baisse sa prévision de croissance pour 2027 à 0,4 %, contre 0,5 % dans ses projections d'avril. Pour 2026, son scénario de base demeure inchangé à 0,5 %, mais la prise en compte des données définitives de l'ISTAT pour le premier trimestre conduit à une estimation de croissance de 0,6 %. La Banque d'Italie explique l'ajustement à la baisse de ses perspectives pour 2027 par l'impact de la hausse des prix des matières premières sur la consommation des ménages, dans un contexte marqué par une incertitude

géopolitique accrue et un renchérissement des conditions de financement. La croissance devrait toutefois accélérer en 2028 pour atteindre 0,9 % (contre 0,8 % anticipé en avril), portée notamment par la reprise de la consommation des ménages, la baisse progressive des prix de l'énergie et le rebond des exportations dans un contexte de reprise du commerce mondial.

Dans un [communiqué](#) publié le 29 mai 2026, la Cour des comptes dresse un état des lieux des réalisations des projets dans le cadre du plan national de relance et de résilience (PNRR). Sur cette période, les 50 jalons et objectifs européens prévus ont tous été atteints, portant le taux global d'avancement du plan à 72 %, soit une progression de 8 points par rapport au semestre précédent. Le degré d'achèvement demeure plus élevé pour les jalons (87 %) que pour les objectifs (56 %), traduisant une progression plus avancée des réformes que des investissements. Par ailleurs, à fin février 2026, les dépenses réalisées dans le cadre du PNRR atteignent 113,5 Md€, soit 58 % de l'enveloppe totale, contre 83 Md€ en août 2025 (43 %). La Cour des comptes estime enfin qu'environ 24,2 Md€ de dépenses, correspondant à 66 mesures, pourraient être reportés au-delà de 2026, soit près de 40 % de l'enveloppe associée à ces mesures.

Actualité financière

UniCredit a annoncé détenir 47,59 % du capital de Commerzbank, soit 49,65 % des droits de vote. Dans un [communiqué](#) publié le 8 juillet 2026, UniCredit a présenté les résultats de son offre publique d'échange (OPE) lancée le 5 mai dernier sur Commerzbank. À l'issue de l'opération, la banque italienne a recueilli 17,60 % supplémentaires du capital, portant sa détention directe à 44,37 % du capital de Commerzbank. En incluant les 3,22 % détenus sous forme d'instruments convertibles, UniCredit atteint ainsi 47,59 % du capital et 49,65 % des droits de vote (les actions auto-détenues par Commerzbank étant privées de droits de vote). Bien qu'UniCredit ne franchisse pas formellement le seuil de la majorité absolue du capital (50 %), cette participation devrait lui permettre de disposer d'une majorité de fait lors des assemblées générales de Commerzbank, compte tenu d'un taux de participation des actionnaires généralement inférieur à 100 %. UniCredit détient par ailleurs des instruments dérivés représentant une exposition économique totale de 59,57 % du capital et 61,63 % des droits de vote.

Dans un [communiqué](#) publié le 3 juillet 2026, le groupe bancaire français **Crédit Agricole a annoncé avoir porté sa participation au capital de la banque italienne Banco BPM de 22,9 % à 29,3 %**, à travers l'acquisition d'actions et la conversion d'instruments dérivés. Ce niveau de participation reste inférieur au seuil de 30 % déclenchant, en vertu de la réglementation italienne, l'obligation de lancer une offre publique d'achat (OPA). Entré au capital de Banco BPM en avril 2022 avec une participation initiale de 9,2 %, Crédit Agricole confirme ainsi sa position de premier actionnaire de l'établissement italien. Le groupe français souligne sa confiance dans les perspectives de développement de Banco BPM et réaffirme son intention de poursuivre le partenariat industriel entre les deux groupes, notamment dans les domaines du financement à la consommation et de l'assurance. Pour rappel, Crédit Agricole est présent en Italie à travers plusieurs activités, notamment la banque de détail, le financement des entreprises, le crédit à la consommation, l'assurance, la gestion d'actifs et la banque privée, en particulier via sa filiale Crédit Agricole Italia.

La banque Monte dei Paschi di Siena (MPS) a reçu les 7 et 8 juin 2026 deux propositions de rapprochement concurrentes. La [première](#), formulée par Banco, prévoit une « fusion entre égaux » avec la banque siennoise. Selon Banco BPM, l'opération permettrait de créer le deuxième groupe bancaire italien par capitalisation boursière et de dégager des synergies avant impôts estimées à 1,1 Md€, grâce notamment à une forte complémentarité géographique. Le 8 juin, Intesa Sanpaolo, premier groupe bancaire italien, a annoncé quant à elle une offre publique d'achat et d'échange (OPAS) volontaire portant sur l'ensemble du capital de MPS, valorisant la banque à 30,6 Md€ (10,09 € par action, soit une prime de 12,5 % par rapport au cours de clôture du 5 juin). Cette [offre](#) prévoit la vente à l'assureur Unipol d'un ensemble d'activités de MPS comprenant 635 agences bancaires ainsi que la marque MSP, cet ensemble ayant vocation à être intégré à BPER, dont Unipol est le premier actionnaire. Intesa conserverait pour sa part 625 agences de MPS ainsi que Mediobanca, dont le rachat par MPS a été finalisé en mars 2026. Le jour même, Intesa Sanpaolo a par ailleurs [annoncé](#) avoir acquis 3 % du capital de l'assureur Generali, dont Mediobanca est le premier actionnaire à hauteur de 13 %. Dans un [communiqué](#) publié le 16 juillet, le conseil d'administration de MPS a indiqué rejeter l'offre d'Intesa Sanpaolo, qu'il juge sous-évaluée, tout en poursuivant l'examen de celle de Banco BPM.

La société italienne Bancomat a [annoncé](#) le 4 juin 2026 le lancement de la phase de tests techniques du projet EUR.BANK, visant à développer un stablecoin institutionnel ancré à l'euro. Le projet ambitionne notamment de créer un réseau numérique commun et compatible entre les banques, permettant la tokenisation d'actifs financiers, les paiements instantanés 24h/24 et la simplification des transferts transfrontaliers. Cette phase pilote, qui ne concerne pour l'instant pas la clientèle, a pour objectif de valider le bon fonctionnement des infrastructures et de tester les premières applications pratiques. Neuf institutions bancaires italiennes participent à cette phase d'expérimentation : Intesa Sanpaolo, Banco BPM, BPER, MPS, Banca Sella, Credem, Banca Generali, Crédit Agricole Italia et Cassa Centrale Banca. Cette initiative est déployée en concertation avec l'Association bancaire italienne (ABI) et soutenue par le Ministère de l'Économie et des Finances italien. Des discussions sont également engagées avec la Banque d'Italie afin d'assurer la conformité du projet avec les règles européennes.

Actualité industrie et développement durable

Le [décret](#) de la Présidence du Conseil des ministres sur l'affectation des fonds liés au « Fonds automobile » (*Fondo Automotive*) a été publié à la Gazette officielle le 26 juin. Il répartit près d'1,3 Md€ sur la période 2026-2030 à la filière de l'automobile entre constructeurs et fournisseurs. Environ 70 % des fonds sont destinés à soutenir la filière (offre) à travers deux instruments principaux gérés par l'agence Invitalia, les accords pour l'innovation (R&D et innovation) et les « mini contrats de développement » (investissements de modernisation de l'appareil productif). S'agissant de la demande, le décret ouvre plusieurs dispositifs d'aide à (i) l'achat de véhicules utilitaires légers (N1) et de véhicules de transport entre 3,5 et 12 tonnes (N2) par les PME du transport routier, (ii) l'achat de deux-roues et quatre-roues électriques ou hybrides ou (iii) l'installation de points de recharge domestiques. Le décret introduit également à titre expérimental un dispositif de *leasing social* pour les contribuables dont l'indicateur ISEE (revenu et patrimoine) est inférieur à

30 000 €. Plusieurs mesures demeurent néanmoins en attente d'un décret d'application pour entrer en vigueur.

L'assemblée générale de Ferrovie dello Stato Italiane (groupe FS) a [nommé](#) le 13 juillet Gianpiero Strisciuglio administrateur délégué du groupe. Il succède à Stefano Antonio Donnaruma. Le nouveau conseil d'administration est nommé pour la période 2026 - 2028. Ancien dirigeant de RFI et de Trenitalia, M. Strisciuglio est un ingénieur ferroviaire reconnu, notamment pour son rôle dans la modernisation du réseau et des services ferroviaires italiens.

Depuis le 4 juillet, le gouvernement italien a mis fin à la réduction aux accises sur l'essence et le diesel, rétablissant ainsi leur niveau normal de taxation. Cette décision met un terme aux dispositifs de soutien en vigueur depuis le 18 mars pour faire face aux conséquences de la fermeture du détroit d'Ormuz. L'Italie avait initialement baissé les accises de vingt centimes par litre, puis progressivement abaissé le niveau d'aide jusqu'à cinq centimes ces dernières semaines. Les accises sont ainsi revenues à 67 centimes par litre. Selon les [données](#) du ministère des Entreprises et du Made in Italy (MIMIT), le prix moyen en libre-service atteignait, au 6 juillet, 1,84 €/l pour l'essence et 1,93 €/l pour le gazole, soit une augmentation d'environ 2 centimes par litre par rapport aux niveaux observés avant la suppression de l'allègement fiscal. Au 21 juillet, le prix moyen de l'essence s'établit à 2,18 €/l et celui du gazole à 2,03 €/l.

La chambre des députés italienne a [approuvé](#) le 4 juin le projet de loi de délégation visant à relancer le nucléaire civil en Italie, par 155 voix pour, 86 contre et huit abstentions. Le texte est désormais transmis au Sénat pour adoption définitive. Le Gouvernement affiche l'objectif d'une adoption définitive avant la pause estivale, afin de pouvoir publier les décrets législatifs d'application d'ici la fin de l'année 2026.

Selon le [rapport annuel 2026](#) de l'Autorité italienne de régulation de l'énergie (ARERA), les entreprises italiennes ont payé en 2025 leur électricité 24,1 % plus cher que la moyenne de la zone euro, avec un prix final moyen de 26,25 c€/kWh. L'écart atteint 51,2 % par rapport au prix payé en France. Cet écart s'explique principalement par le niveau élevé du prix de gros de l'électricité de 115,9 €/MWh (+7 % sur un an), en raison de la forte dépendance de l'Italie à la production électrique à partir de gaz naturel. Pour les ménages, le prix final de l'électricité demeure 13 % supérieur à la moyenne de la zone euro.

Le 16 juillet 2026, le tribunal de Gênes a rendu son jugement de première instance sur l'effondrement du viaduc Morandi, qui avait fait 43 morts en 2018. Sur 57 prévenus, 32 ont été condamnés. Giovanni Castellucci, ancien dirigeant d'Autostrade per l'Italia, a reçu la peine la plus lourde avec douze ans de prison. Celui-ci était déjà emprisonné, ayant été condamné par la Cour de cassation en avril 2025 à six ans de prison suite à la tragédie du viaduc d'Acqualonga dans le sud de l'Italie, qui avait provoqué 40 morts en 2013. Le tribunal a estimé que la catastrophe était prévisible et aurait pu être évitée grâce à un entretien approprié. Plusieurs anciens responsables d'entreprises et agents publics ont également été reconnus coupables et condamnés à des peines de prison, pour un total proche de 200 ans. Des procédures d'appels étant annoncés, ces condamnations ne sont pas définitives.

Actualité administration publique

Le 30 juin 2026, le Sénat a adopté le [projet de loi du « Mérite »](#) visant à réformer la carrière et l'évaluation des performances dans l'administration publique. Ce projet a l'objectif de : 1) rendre plus clairs et plus méritocratiques les parcours d'accès et d'évolution vers les postes de direction ; 2) renforcer l'évaluation des résultats, tant pour les cadres que pour le reste du personnel ; 3) établir un lien plus étroit entre les performances, les récompenses et le développement professionnel. Cette réforme introduit aussi un nouveau système de progression vers la haute fonction publique au-delà du concours classique : 50 % des postes des fonctionnaires plus élevés (*seconda fascia*) continueront à être accessibles via le concours de l'École nationale de l'administration (SNA) alors que 20 % seront accessibles par des concours internes et 30 % par une sélection comparative à laquelle pourront participer les fonctionnaires ayant au moins cinq ans d'ancienneté dans leur poste ou les agents « hautement qualifiés » ayant au moins deux ans d'expérience. En ce qui concerne le premier échelon de direction (*prima fascia*), le projet de loi prévoit de réserver 50 % des postes au personnel interne, dans le but de valoriser les parcours de développement professionnel accomplis au sein des administrations.

Plus de 75 % des administrations publiques ont transféré leurs données, systèmes et services vers le cloud, atteignant les objectifs fixés par le PNRR sur les [infrastructures numériques](#). Cette migration a concerné 13 000 administrations (ministères, provinces, communes, écoles, hôpitaux et autres organismes) et plus de 135 000 services publics. Avec 1,9 Md€ d'investissements, les mesures 1.1 « Infrastructures numériques » et 1.2 « Facilitation et soutien à la migration vers le cloud » ont soutenu les administrations centrales et locales dans cette transition numérique. La création du Pôle stratégique national (PSN), l'infrastructure cloud conçue pour héberger en toute sécurité les données et les services critiques et sensibles de l'administration publique, a été fondamentale pour permettre à plus de 280 administrations centrales et établissements de santé de migrer leurs données et leurs services, à commencer par les plus critiques et stratégiques. Environ 12 700 administrations, parmi lesquelles des régions, des communes et des établissements scolaires, ont quant à elles migré vers différentes plateformes cloud certifiées par l'Agence nationale de cybersécurité.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Rome

Rédaction : Clara BULTEAU, Federica MERCANTI, Philippe MERILLON, Aude VIALA, Guylain THEON, Clément BUREAU

Revue par : May GICQUEL et Jérôme CHEVALIER

Abonnez-vous : federica.mercanti@dgtresor.gouv.fr

Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional de Rome

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication